

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Projet de deuxième révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de LACQ

Par arrêté du 19 février 2024, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Lacq arrêté par le conseil communautaire le 25 septembre 2023.

Ce projet a été soumis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 22 décembre 2023.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 18 mars 2024 à partir de 9h00 au mercredi 17 avril 2024 jusqu'à 17h00.**

Le dossier d'enquête publique du projet de la deuxième révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- sous format papier, en mairie de LACQ, sise 27 Route Départementale 817 – 64170 LACQ, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.
- sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et de la mairie de LACQ ([www.commune-lacq.fr](http://www.commune-lacq.fr)), accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.60.97.61), du secrétariat urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez (05.59.60.73.50).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 27 Route Départementale 817 - LACQ 64170.
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : [commune.lacq@orange.fr](mailto:commune.lacq@orange.fr).

Monsieur Jean-Paul ETIMBLE, Cadre technique dans l'industrie agro-alimentaire et Monsieur Michel CAPDEBARTHE sont respectivement désignés comme commissaire-enquêteur titulaire et suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de LACQ :

- Mardi 19 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 12 avril 2024 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de LACQ. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation du conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez.